

PROCES VERBAL CONSEIL DU 23 JANVIER 2024

Présents : Messieurs Sébastien DOUAY — Jean-Baptiste GRU – Yannick KAMPFER : arrivée à 18 H 15– Jacques PINCHON – Jean-Paul DERMIGNY – Jérémy JADOUL – Joël HAPPE – Thierry DUPARCQ

Mesdames Laurence DECAYEUX— Adeline BORRUECO

Absents Excusés : Gaëlle MILET donne pouvoir à Yannick KAMPFER - Caroline HENOCQ donne pouvoir à Jacques PINCHON - René CAILLEUX (n'a pas donné pouvoir)

Absents : Mélinda DE ANDRADE

Secrétaire de séance : Jérémy JADOUL

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du compte rendu du 04 décembre 2023
- ↳ Propositions dépenses 2024
- ↳ Etude faisabilité mairie et diagnostic thermique
- ↳ Aménagement terrain derrière bibliothèque et RPC en vue d'une Crèche
- ↳ Abribus
- ↳ Plan Sauvegarde communal
- ↳ Espace vie sociale
- ↳ Violence intra familiale
- ↳ ASEN

I-Approbation du compte rendu du 04 décembre 2023 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II-Propositions dépenses 2024 :

(Une réunion de la commission Finances se tiendra ultérieurement)

Dans les propositions 2024 en priorité figurera l'achèvement des travaux du secteur RPC et du terrain extérieur de la Bibliothèque.

Le montant des travaux de réaménagement de la bibliothèque réglés s'élève à 473505.79 € H.T. Pour mémoire le budget H.T de l'opération est de 603 756.33 € H.T avec une dépense subventionnable de 600 706.33 € H.T

Il reste à finaliser les travaux des abords de l'édifice.

Concernant le financement de la réalisation, la DRAC a accordé une subvention de 208 193.52 € qui a déjà été perçue par la commune.

La Région par arrêté du 17 novembre 2023 confirme une subvention de 180 211 € au titre des « Fonds de soutien aux projets structurants ». Une demande d'acompte a été déposée au vu des dépenses réalisées validées par le Trésorier Payeur. La Commune est en attente du versement de ce dernier.

Le Département par courrier du 14 décembre 2023 informe la Commune de la présentation de sa demande de subvention départementale en commission. L'aide susceptible d'être accordée s'élèverait à 94 600 €

Le reste à charge pour la commune serait de 120 752 €.

Contrat défense incendie : Le SDIS a signalé le mauvais état de certaines bouches à incendie. Le Maire propose de faire vérifier toutes les bouches à incendie de la commune par une société extérieure en souscrivant un contrat. A l'unanimité le Conseil approuve cette décision et autorise le Maire à passer contrat avec la Société M.C.S.I.

(Délibération 2024/01)

III -Etude faisabilité mairie et diagnostic thermique :

Suite au transfert de la bibliothèque les locaux de la Mairie pourraient être réaménagés afin d'être plus fonctionnels et plus adaptés à la mission de service public. Le Conseil a été consulté plusieurs fois à ce propos sans rendre avis. Le Maire demande qu'en cette séance ce dernier décide de donner suite ou pas à la proposition d'Architectoni pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de la Mairie et pour la proposition de diagnostic thermique. Intervention de M. DERMIGNY qui indique que cette volonté de réaménagement était inscrite dans les missions que s'étaient données le Conseil durant la mandature actuelle.

Intervention de M. HAPPE qui souligne qu'il est nécessaire de délibérer et que grâce à la fois à l'étude faisabilité et au diagnostic énergétique la possibilité des éventuelles réalisations sera ouverte et permettra de se positionner quant aux possibilités de réaménagement offertes et que ces possibilités si elles ne sont pas exploitées dans l'immédiat pourront l'être pour les prochaines mandatures.

A la suite de ces deux interventions le conseil choisit de se prononcer sur ce point et après délibération décide de faire effectuer au cabinet ARCHITECTONI l'étude de faisabilité présentée ainsi que le diagnostic thermique

Résultat des votes

Pour : 8 - Contre : 4 – Abstentions : 0

(Délibération 2024/02)

IV - Aménagement terrain derrière bibliothèque et RPC en vue d'une Crèche :

L'éventualité d'une installation de crèche à Monchy-Lagache a été envisagée sans que celle-ci ne soit confirmée. Ce projet prend forme. Une pré-étude technique de faisabilité a été effectuée et corrobore la possibilité d'implantation.

Un rendez-vous est programmé le 31 janvier 2024, avec la CAF, la PMI, le SIVOS, la CCES, et l'architecte.

Suite à l'étude réalisée par Mesdames BORRUECO et HENOCQ pour l'aménagement du terrain derrière la bibliothèque et le RPC, le Maire fait part de la Proposition de la Société RENOV SPORT pour l'implantation d'une aire de jeux pour enfants (2-10 ans), un parcours sportif avec appareils de fitness et la création d'un terrain multisports. Cette proposition s'adapte à la volonté de renforcement de la liaison vers le nouveau quartier et contribue à valoriser le nouvel ensemble en apportant des espaces de détente et d'animation

V - ABRIBUS :

Une réunion a eu lieu le 16 janvier avec le Moniteur de flotte PERDIGEON, M. VANHESSCHE Gestionnaire de Voirie Départementale, M. ARANJO Gestionnaire de Voirie Départementale, Mme EDET Coordinatrice au département des services de transports interurbains et scolaires de la Somme, région Hauts de France pour déplacer et aménager les dessertes existantes au Hameau de Douvieux pour la ligne régulière 750 et les lignes scolaires. Lors de cette réunion sur le terrain il a été constaté que les dessertes existantes n'étaient pas sécurisées et n'étaient pas aménagées. Suite à ces constatations, la région a émis un

rapport qu'elle a transmis en Mairie sur lequel elle mentionne les aménagements nécessaires et sur lequel elle émet un avis favorable au déplacement de l'ABRIBUS.

Par délibération 2023/50 le Conseil avait donné autorisation au Maire de présenter un dossier de subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre des amendes de police. Les mentions des dépenses à envisager coût de l'abri et coût des marquages peuvent être légèrement plus élevés du fait des aménagements qui ont été notifiés de ce fait le Maire demande au Conseil s'il l'autorise à engager une dépense supérieure à celle présentée par cette délibération. A l'unanimité les membres autorisent le Maire à engager la dépense qui s'impose et à présenter le dossier de subvention.

(Délibération 2024/03)

V - Plan Sauvegarde communal :

La parole est donnée à Jean Paul DERMIGNY afin de présenter les attentes d'un plan de sauvegarde communal. « Qu'est ce qu'un plan de sauvegarde » : c'est la mise en œuvre d'une action organisée et définie qui va permettre de lutter contre un risque majeur et de le maîtriser. Jean Paul DERMIGNY fait part des risques majeurs encourus par la Commune de Monchy-Lagache : coulées de boue, risque de débordement de l'Omignon, accidents routiers, et aléas climatiques et de la nécessité de mettre en place cet outil prévisionnel. Il demande à l'assemblée de constituer un groupe de travail pour l'élaboration de ce dernier afin de travailler sur ces 4 risques identifiés.

Volontaires : Jean Baptiste GRU – Sébastien DOUAY – Joel HAPPE– Thierry DUPARCQ – Jean Paul DERMIGNY – Jacques PINCHON

VI - Espace vie sociale :

Afin de rendre la nouvelle médiathèque autonome dans son fonctionnement et de renforcer les liens de voisinage, intrafamiliaux, intergénérationnels, de solidarité se met en place un espace de vie sociale à Monchy-Lagache. Ce lieu nécessite un agrément de la CAF. Un dossier doit être déposé à cet effet. Un accompagnement par le Centre Social va être effectué pour ce dépôt. La CAF souhaite que l'espace de vie sociale soit animé par les participants bénévoles. Un questionnaire a été envoyé dans toutes les boîtes aux lettres afin de recueillir les attentes de la population et a été mis en ligne.

VI -Violence intra familiale :

L'Etat propose de signer une chartre « Ma Commune s'engage dans la lutte contre les violences conjugales » de désigner parmi les élus un(e) référent(e). Cette Charte devra être affichée de manière visible dans la commune. Le Conseil s'accorde pour désigner deux référents afin de pallier aux absences éventuelles.

Se proposent Jean Paul DERMIGNY et Adeline BORRUECO qui sont nommés à l'unanimité.

La commune d'Hombleux soucieuse de lutter contre les violences intra-familiales a contacté la Commune de Monchy-Lagache afin de mettre en place dans la communauté de communes des places d'hébergement d'urgence. Elle disposera au 30 janvier 2024 d'un logement social communal vacant qu'elle pourra dédier à ce projet. Elle se propose dans un premier temps d'identifier les communes et les partenaires favorables à ce dispositif. Un questionnaire est en ligne afin de collecter leurs propositions.

Banc rouge : le département se propose de faire une commande groupée pour les communes qui souhaitent en acquérir. Le Conseil s'accorde pour attendre la proposition d'achat.

VII - ASEN :

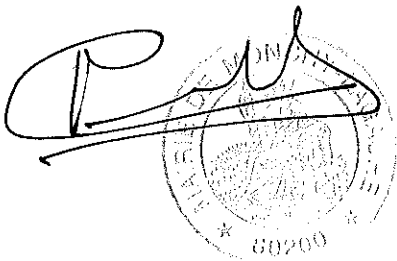
L'Assemblée générale de l'ASEN aura lieu le vendredi 16 février à 18 H 30 à la Salle des Fêtes de Croix -Moligneaux.

Les deux recours déposés cet été ont été examinés et déclarés recevable par le Conseil d'État. Ils seront jugés dans les prochains mois. Concernant le paiement des honoraires de l'avocat, l'Association avait annoncé une subvention minimum de la fédération Stop Eoliennes Hauts de France de 25% en espérant obtenir 40%. Au final il a été obtenu 50% de subvention.

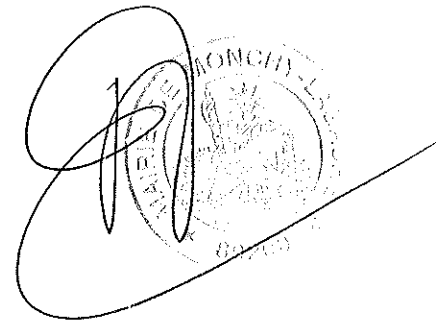
Ainsi le reste à charge pour chacune des communes participantes ne se situera pas entre 1050 et 1300 € comme annoncé mais sera de 850 €. Compte tenu des 500 € déjà versés déjà il ne restera plus 350€ à devoir à l'association.

La séance est levée à 19 H 45

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Croix-Moligneaux" and the number "60200".

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Croix-Moligneaux" and the number "60200".